Consultation publique sur la demande de prolongation de la concession de stockage souterrain dite « Concession de Tersanne » (Drôme) par la société ENGIE

Note de présentation

La demande de prolongation

La concession de stockage souterrain de gaz naturel dite « concession de Tersanne », dans le département de la Drôme, a été attribuée à Gaz de France (GDF) par décret du 17 mai 1974 pour trente ans (*Journal officiel* de la République française du 21 mai 1974) et a été prolongée par décret du 13 décembre 2006 jusqu'au 21 mai 2019 (*Journal officiel* de la République française du 15 décembre 2006). D'un périmètre de protection de 18 km² environ, la concession porte sur le territoire des communes de Tersanne, Saint-Martin-d'Août, Saint-Avit, Barthenay, Ratières, Montchenu, Claveyson et Châteauneuf-de-Galaure. En décembre 2011, la société STORENGY est devenue amodiataire de la concession tandis que GDF, après avoir été renommé GDF-SUEZ, est devenue ENGIE en 2015.

La demande de prolongation pour vingt-cinq ans de la durée de la concession de Tersanne et pour un périmètre inchangé a été déposée le 3 mai 2017 par la société ENGIE en tant que titulaire du titre. En application du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, le préfet de la Drôme a acté la recevabilité de la demande le 25 janvier 2018.

Les demandes de prolongation de concession de stockage souterrain relèvent du code minier. Celui-ci et le décret n°2006-648, précité, prévoient notamment que ces demandes sont accordées par décret en Conseil d'État ou refusées par arrêté ministériel suivant que le demandeur a satisfait ou non à ses obligations. Dans le cas où la demande de prolongation serait accordée par décret, ce dernier serait alors une décision administrative ayant une incidence sur l'environnement au sens de l'article 7 de la Charte de l'environnement, obligatoirement soumise à une procédure d'information et de participation du public. C'est pourquoi la demande de prolongation de la concession fait actuellement l'objet de la mise à disposition du public par voie électronique prévue par l'article L.123-19-2 du code de l'environnement pendant une durée de trente jours, soit du 20 décembre 2018 au 19 janvier 2019.

La demande de prolongation mise à la disposition du public comprend une carte de la zone concernée, la demande de la société ENGIE et deux résumés non techniques de l'étude d'impact. Elle est simultanément soumise à l'avis des communes concernées et à une instruction par les services de l'État compétents (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, agence régionale de santé,...).

Le site de stockage

Mis en service en 1970, le stockage de Tersanne est situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Romans-sur-Isère. D'une capacité maximale de 443 millions de Nm³, ce site constitue un complément à l'importante ligne de transit de gaz naturel entre le sud et le nord de l'Europe exploitée par GRTgaz, filiale du groupe ENGIE.

Un autre site de stockage de gaz naturel, situé dans la commune voisine de Hauterives et également exploité par STORENGY, est implanté à environ 7 km au nord-est du stockage de Tersanne. Hauterives exploite des cavités salines dans le même niveau géologique que Tersanne sur la base d'une autre concession de stockage et d'une autre autorisation préfectorale d'exploiter. Les deux sites, reliés par une canalisation de transport (GRTgaz), font l'objet d'une mutualisation de leurs moyens humains (même équipe d'exploitation) et techniques (installation de compression de Tersanne utilisée pour le site d'Hauterives).

Les sociétés ENGIE et STORENGY ne prévoient pas la réalisation de travaux de développement du stockage de Tersanne pendant la durée de prolongation sollicitée.

Le pétitionnaire et l'exploitant

La société STORENGY (exploitant), filiale de ENGIE (pétitionnaire), a pour mission de concevoir, construire, développer et exploiter des sites de stockage souterrain de gaz combustible. Présente en Allemagne et au Royaume-Uni au travers de sociétés dédiées à chaque pays, la société exploite en France 13 concessions de stockage souterrain.